

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 janvier 2012

CP 12/01-08

L'an deux mil douze, le 16 janvier à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Massip.

**RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT EXTERNAT ET DES
ESPACES EXTÉRIEURS AU COLLEGE THÉODORE
DESPEYROUS A BEAUMONT DE LOMAGNE
MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de restructuration relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 26 janvier 1999 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège de Beaumont-de-Lomagne, programme décliné en 5 phases incluant notamment la restructuration du bâtiment externat et des espaces extérieurs.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 16 février 2006, une autorisation de programme de 750 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette phase, réactualisée ensuite à hauteur de 850 000 €.

Par délibération du 27 septembre 2010, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du bâtiment externat et des espaces extérieurs au collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 541 495,90 € H.T. soit 647 629,10 € T.T.C.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver un marché complémentaire aux marchés de travaux relatif à cette opération, dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 18 septembre 2008.

III – PRÉSENTATION DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le marché complémentaire porte sur des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 2 - zinguerie, correspondant à la réfection de la couverture de la partie centrale du bâtiment ancien.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2011 s'est prononcée favorablement sur la conclusion du marché complémentaire attribué à l'entreprise BOURDARIOS, pour un montant de 9 966,80 € H.T.

Ainsi, le montant global des marchés, initialement arrêté à 541 495,90 € H.T., est réactualisé à hauteur de 551 462,70 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 27 septembre 2010 validant le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 5 décembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le marché complémentaire attribué à l'entreprise BOURDARIOS pour un montant de 9 966,80 € HT, réactualisant le montant global des marchés initialement arrêté à 541 495,90 € HT, à hauteur de 551 461,70 € HT ;

- Précise que ce marché porte sur des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 2 - zinguerie, correspondant à la réfection de la couverture de la partie centrale du bâtiment ancien ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département ce marché complémentaire et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,